



Préparation de la conférence bancaire et financière de la transition énergétique

A l'occasion de ses vœux pour 2014, le Président de la République a réaffirmé sa décision stratégique d'engager la France dans la transition énergétique. Les bénéfices économiques de cette transition énergétique sont réaffirmés, notamment car les gains résultant des économies réalisées sur notre facture énergétique extérieure dépasseront le montant des investissements à opérer. Il a rappelé que les travaux du Débat national sur la transition énergétique¹ ont montré qu'il était nécessaire d'injecter chaque année une vingtaine de milliards d'euros supplémentaires par rapport aux montants investis actuellement, alors que les bénéfices financiers nets en retour de ces investissements seront sensibles à partir de 2030.

D'ores et déjà, un certain nombre d'outils de soutien à l'investissement et au financement existent, mais malheureusement peu coordonnés et avec des volumes financiers insuffisants au regard des objectifs.

D'un autre côté, la France cumule chaque année des subventions aux énergies fossiles notamment via des exonérations fiscales qui dépassent les 20 Md€ (contre environ 3,68 Md€ en faveur des énergies renouvelables). En outre les incitations concernant l'allocation du capital (fiscalité de l'épargne notamment) sont aujourd'hui considérées par tous les observateurs comme peu lisibles et peu cohérentes, et n'intègrent pas les objectifs de financement de la transition écologique.

Il est temps de redéfinir les objectifs et priorités politiques et d'ajuster les soutiens financiers directs et indirects, publics et privés.

Nous allons, dans ce cadre, répondre à la consultation sur le livre blanc sur le financement de la transition écologique. De nombreuses propositions ont également déjà été formulées dans le groupe de travail « Quels coûts, bénéfices et financement de la transition énergétique ? » du débat national sur la transition énergétique. Nous attendons donc que certains mécanismes et certaines mesures soient **intégrés au projet de loi sur la transition énergétique**, sans attendre la conférence bancaire et financière. Ainsi, dans le domaine des soutiens aux projets d'énergie renouvelable, la pérennisation des tarifs d'achats des énergies renouvelables, avec des réajustements réguliers afin de poursuivre le chemin vers la compétitivité, est un élément clé. En effet, les tarifs d'achat ont l'avantage de soutenir de manière différenciée les sources d'énergie et de s'adresser à tous les acteurs - particuliers, entreprises, collectivités, coopérative... -.

Voici un résumé de nos propositions concernant la conférence bancaire et financière.

1 www.transition-energetique.gouv.fr/sites/default/files/dnte_synthese_web_bat_28-8.pdf

1. Format

Dans le « maquis » des aides financières existantes il manque clairement une stratégie globale du financement de la transition énergétique qui doit englober non seulement l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments mais également le développement des énergies renouvelables, la construction des infrastructures de mobilité durable ou encore le financement de l'efficacité énergétique du secteur industriel.

La conférence bancaire et financière de la transition énergétique annoncée pour 2014 par le Président de la République, doit faire face à deux enjeux clés :

- orienter l'épargne et les capitaux privés vers les actifs pertinents dans le cadre de la transition ;
- simplifier et harmoniser les outils existants afin de rendre l'utilisation de l'argent public plus efficace.

Nous proposons donc :

- De faire de la conférence bancaire et financière - dont la durée devra être d'un minimum de 2 jours - l'aboutissement d'un **processus préparatoire de plusieurs mois**, permettant un dialogue approfondi et la mise en avant de propositions structurantes ;
- De créer une commission spécialisée du CNTE pour préparer la conférence bancaire et financière, en associant les acteurs financiers qui ne seraient pas représentés. Cette commission aura pour mission de recenser les propositions et d'élaborer un projet de synthèse qui sera le document d'entrée de la conférence bancaire et financière. Elle pourra fonctionner par groupes de travail si nécessaire.

Certaines informations devront être synthétisées et servir de point de départ pour permettre des échanges constructifs dans la commission spécialisée:

Evaluation des volumes financiers approximatifs nécessaires par secteur / catégorie d'investissements (rénovation, énergies renouvelables, infrastructures etc.) par an d'ici 2020 (en se plaçant sur une trajectoire 2050), en distinguant les entités concernées (entreprises, collectivités, ménages, etc.) ;

Une cartographie de la destination finale de l'épargne des ménages et de sa contribution au financement de l'économie réelle et de la transition écologique ²;

Un inventaire des soutiens publics existants (garanties, incitations, etc.), des montants concernés, des critères d'attribution et des outils utilisés ;

Un inventaire des outils de politique publique pouvant être mobilisés pour inciter les intermédiaires financiers (fiscalité, obligations d'information, etc.).

Un inventaire des initiatives en cours au niveau européen et international susceptibles d'être articulées avec les initiatives françaises issues de la conférence.

Un retour des expériences similaires menées à l'échelle régionale (Pays de la Loire, Nord-pas-de-Calais, Picardie).

2 Ce travail est actuellement mené par le CGSP et 2° Investing Initiative

2. Thèmes de débat

Il nous paraît nécessaire de concentrer la conférence et sa préparation sur des thèmes précis directement pertinents pour le secteur bancaire et financier.

Nous proposons les thèmes suivants :

1. Le développement de **nouveaux cadres d'évaluation** de la performance et du risque liés aux investissements prenant en compte les enjeux de la transition énergétique, en cohérence avec les initiatives internationales. En particulier :
 - 1.1. Le développement d'un cadre d'évaluation de la contribution (positive et négative) au financement de la transition énergétique des supports d'investissement et des institutions financières, dans perspective d'information [Recos 1.3, 10.42 du livre blanc] et d'orientation (cf. points 2 et 3 ci-après)
 - 1.2. Une évolution de la définition et du mode d'évaluation des « risques financiers » dans le cadre réglementaire applicable aux émetteurs (ex : section facteurs de risques du document de référence) et aux intermédiaires financiers (ex : prospectus des OPCVM), pour intégrer les risques de long-terme (en particulier en lien avec la transition énergétique) sur la base d'une analyse prospective [recommandations 9.38, 9.39 et 11.45 du livre blanc].

2. La formalisation d'**objectifs quantitatifs** et la mise en place d'un suivi annuel pour mesurer la **contribution des institutions financières publiques** (BPI, CDC, AFD, garanties COFACE) sur l'ensemble de leur périmètre d'activité [Reco 5.21]. Dans ce cadre, nous souhaitons particulièrement que soit traitées :
 - 2.1. La transformation de la BPI en banque de transition énergétique pour les entreprises : Cette réflexion inclut la mise en place de critères pour l'évaluation des projets des entreprises en France et à l'étranger et la mise en place d'un programme de prêts bonifiés de financement de l'efficacité énergétique dans entreprises dont l'accès est conditionné à une augmentation chiffrée de l'efficacité énergétique.³
 - 2.2. L'étude de la mise en œuvre d'une Institution financière de la transition énergétique qui se refinancerait à des taux très bas (via la BEI par exemple), ce qui lui permettrait de prêter à des taux réduits au profit de l'ensemble des acteurs publics et privés pour des projets de production d'énergie renouvelable, de rénovation de bâtiments ou de transports en commun.

3. **L'orientation de l'épargne des ménages** vers le financement de la transition énergétique, via :
 - 3.1. l'augmentation des ressources dédiées à des usages réglementées (Livret A et DD). Le renforcement de ces mécanismes devant s'accompagner d'un dispositif de contrôle de l'affectation effective des fonds (cf. point 1).
 - 3.2. la mise en cohérence des incitations fiscales (notamment à destination de l'assurance-vie) avec les objectifs de financement de la transition (modulation suivant la logique bonus/malus écologique, par exemple).

3 La KfW allemande propose un programme spécifique aux entreprises pour augmenter l'efficacité énergétique de leurs installations qui a permis de mettre à disposition un financement de 3,5 Mrd€ en 2011 de prêts au taux d'intérêt faible (à partir de 1%). L'accès au financement est conditionné à une augmentation chiffrée de l'efficacité.

4. L'identification des changements législatifs et réglementaires nécessaires pour la facilitation de la montée en puissance du **financement citoyen, des circuits courts de financement et des instruments innovants** de financement de la transition énergétique [recommandations 6 du livre blanc]. La place des citoyens et des territoires dans le financement de la transition et sa mise en œuvre devra être renforcée. L'opportunité de généraliser des conférences régionales de financement de la transition devra être envisagée.
5. L'étude de la création d'un **fonds indépendant chargé de gérer les provisions prévues pour le démantèlement des installations nucléaires** et la gestion des déchets radioactifs, associé à un calendrier de fermeture du parc nucléaire, et qui aurait une double vocation : garantir, le jour venu, le financement du démantèlement des centrales nucléaires et financer, d'ici là, la transition énergétique grâce aux sommes collectées et gérées par ce fonds.

La conférence et sa préparation devra par ailleurs s'appuyer sur des avancées sur d'autres enjeux clés liés au financement de la transition énergétique, sans que ces enjeux soient directement traités durant la conférence. Il s'agit notamment :

D'une augmentation significative de la fiscalité environnementale, parallèlement à l'arrêt des subventions contraires à la transition écologique, notamment l'abandon progressif des exonérations fiscales en faveur des énergies fossiles.

D'une meilleure coordination et harmonisation des critères techniques et d'éligibilité pour les aides directes publiques aux projets s'intégrant dans la transition énergétique, vers une réduction du nombre des outils existants.

La facilitation de la montée en puissance du financement citoyen

3. Réflexions générales

Dans un monde parfait nous pourrions partir d'une feuille blanche et dessiner le système de financement de la transition le plus efficace et adapté. Cependant le contexte actuel est différent : nous sommes liés à un système financier international qui ne se préoccupe pas d'écologie ou de transition énergétique ou encore d'une vision de long terme. Dans ce contexte, les réseaux bancaires n'attribuent que rarement des prêts en fonction de critères de compatibilité avec la transition énergétique, le gouvernement dépense plus d'argent public en exonérations en faveur des énergies fossiles que pour le développement des énergies renouvelables, la banque publique d'investissement, annoncée comme la « banque de la transition », n'affiche aucun critère d'éco-conditionnalité, les aides en faveur de la rénovation de l'habitat sont éclatées, incompréhensibles et inefficaces...

Le nombre important d'acteurs et d'outils existants rend la question du financement de la transition énergétique complexe et peu transparente.

L'objectif sous-jacent doit donc toujours être l'articulation et l'amélioration de l'existant mais sans pour autant s'interdire d'arriver à la conclusion que la création d'une véritable institution financière de la transition est nécessaire.

Pour préserver l'existant nous sommes aujourd'hui dans une dynamique très dommageable qui consiste à toujours vouloir ajouter encore une couche d'aide ou encore un fond supplémentaire éligible pour un seul type d'acteur, à créer une prime qui cible une petite partie de la population française... Il est nécessaire de sortir de cette dynamique qui n'augmente pas l'efficacité du système global mais les coûts de transaction.

Concernant les financements proposés par les institutions financières publiques et privées, l'analyse des projets devra intégrer de nouveaux critères et une analyse des risques intégrant le long terme et l'impact sur le changement climatique.

Ce nécessaire et urgent financement de la transition énergétique ne doit pas pour autant obérer le financement d'autres aspects de la transition écologique tout aussi importants pour l'avenir. C'est notamment le cas de la biodiversité pour laquelle un certain nombre d'investissements sont nécessaires (génie écologique, mise en oeuvre des continuités écologiques par exemple).